



Communiqué de presse

Nantes, le 23/09/15

PJ: Communiqué de presse

Photo : Jean-Francois Gendron, Président CCI Nantes St-Nazaire et Yvon Lerat, Président de la

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Crédit photo : CCEG

Accompagner le dynamisme économique de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres et la CCI Nantes St-Nazaire ont signé le mercredi 23 septembre une convention de partenariat au profit du développement de l'activité économique des 12 communes du territoire.

Erdre et Gesvres : un territoire en plein essor économique

Située en plein cœur de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres bénéficie depuis plusieurs années d'un net essor économique. Ainsi, entre 2006 et 2011, la croissance de l'emploi de la Communauté de Communes est supérieure à celle du département (3% par an pour la Communauté de communes contre 1,2 % par an pour le département). Aujourd'hui le territoire compte plus de 13 000 emplois pour 25 000 actifs. Des emplois qui sont majoritairement tertiaires (presque 1 emploi sur 3) et qui relèvent notamment des domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et du commerce.

C'est dans la perspective d'accompagner ce développement économique, que Jean-Francois Gendron, Président CCI Nantes St-Nazaire et Yvon Lerat, Président de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, ont signé une convention de partenariat ce 23 septembre. Les deux parties se sont engagées sur un partenariat de 3 années, au cours desquelles le plan d'actions sera annuellement renouvelé.

Des objectifs et des moyens partagés en réponse aux problématiques locales

Conclu pour la période 2015-2017, le partenariat s'articule autour de 2 axes de coopération identifiés : la transition énergétique du territoire et la formation, adaptée aux besoins du territoire. Il s'agira dès lors de travailler conjointement auprès des entreprises du territoire pour faciliter la transition énergétique. Des sessions de formation en local à destination des salariés du territoire pourront voir le jour au fur et à mesure que des besoins auront été identifiés.

Parallèlement, cette convention prévoit des rencontres entre la CCI et la Communauté de Communes, afin de s'inscrire conjointement dans un échange continu au service du développement économique local. Il est prévu la réalisation d'études économiques territoriales, des réunions de travail thématiques, la transmission de données économiques...

Tout au long de l'année, pourront dès lors être organisées des réunions d'informations à destination des commerçants, industriels ou prestataires de service de la Communauté de Communes. Il s'agira de diffuser de l'information ou de transmettre des conseils et outils permettant aux entreprises de se développer. Des thèmes ont d'ores et déjà été identifiés, comme la fin des tarifs réglementés de l'énergie, ou l'innovation.